

## **Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

**Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 27 février 2014 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.**

### **Présence :**

- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

### **Personnes ressources :**

- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

### **1) Ouverture de la séance**

La présidente Mme Nicole Robert déclare la séance ouverte.

### **2) Adoption de l'avis de convocation**

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

### **3) Adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 2014-02-27-0326**

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
  - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2014 ;
  - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
  - a) États financiers 2013 – suivi du dossier ;
  - b) Financement temporaire – centre de tri;

- c) Appel d'offre no 2014-01 - Transport et traitement des matières organiques de Valoris
  - i. Résultats de soumissions (document remis sur place) ;
  - ii. Octroi du contrat ;
- 7) Opérations;
  - a) Tonnage ;
  - b) Lieu d'enfouissement technique – ouverture de nouvelles cellules, travaux de fermeture et travaux de captage et brûlage des biogaz ;
    - i. Appel d'offres – honoraires professionnels – modifications des critères de sélection ;
  - c) Achat d'une pelle ;
- 8) Ressources humaines ;
  - a) Fin d'emploi ;
- 9) Communication
  - a) Conférence de presse – centre de tri - bilan ;
- 10) Date de la prochaine réunion ;
- 11) Affaires nouvelles ;
  - a) Appel d'offre contrôle béton
- 12) Levée de l'assemblée.

**Adopté**

**4) Procès-verbaux ;**

**a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2014 ;**

**Résolution 2014-02-27-0327**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2014.

**Adopté**

**b) Suivi des procès-verbaux ;**

Aucun suivi.

**5) Période de questions ;**

Aucune personne présente

**6) Finance ;**

**a) États financiers 2013 – suivi du dossier ;**

M. Claude Brochu explique que les états financiers 2013 ne sont pas encore terminés. Lors de la prochaine réunion de mars, ceux-ci devraient être terminés.

**b) Financement temporaire – centre de tri ;**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en emprunt temporaire pour la construction du centre de tri de la Régie suite à l'approbation par le ministère des affaires municipales du règlement d'emprunt numéro 11 ;

ATTENDU que ce règlement autorise le conseil à dépenser un montant n'excédant pas 31 617 813 \$ et que le conseil estime que ses besoins de financement temporaire seront d'environ 28 500 000\$ ;

ATTENDU que le directeur général a reçu trois offres de financement soit les suivantes :

Mouvement Desjardins : Taux préférentiel \$ CA mois 0.25 %

Banque Nationale : Taux préférentiel \$ CA moins 0.75 %

Banque de Montréal : Taux préférentiel \$ CA moins 1.00% Frais de mise en place 2.5 points de base

Taux préférentiel actuel : 3 % les autres conditions sont similaires.

ATTENDU que suite à l'analyse des besoins de financement temporaire, l'offre de la Banque de Montréal est la plus basse.

### **Résolution 2014-02-27-0328**

Proposé et résolu unanimement d'autoriser un emprunt temporaire avec la Banque de Montréal au montant maximal de 28 500 000 \$ relativement au règlement numéro 11 selon les conditions énumérés dans l'offre du 3 mars 2014 au taux préférentiel \$ CA - 1.0 % ;

Que la présidente Mme Nicole Robert et le directeur général M. Claude Brochu soient mandatés pour signer tous les documents relatifs à ce financement au nom de la Régie ;

Que M. Claude Brochu directeur général ou Mme Geneviève Morin adjointe administrative soient autorisés pour demander les déboursés à la banque au nom de la Régie et à transférer ces montants au compte courant à la Caisse Populaire des Hauts-Boisés de Cookshire.

**Adopté**

#### **c) Appel d'offre no 2014-01 – Transport et traitement des matières organiques de Valoris**

##### **Résultat de soumissions (document remis sur place) ;**

Valoris est allé en appel d'offre no 2014-01 pour le transport et traitement des matières organiques. Deux compagnies ont déposé une soumission, soit GSI Environnement inc. et Viridis environnement inc. La recommandation est d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de GSI Environnement inc. au montant de 3 269 292\$ plus taxes applicables. Il s'agit d'une entente de 2 ans avec possibilités de 2 ans additionnelles, année par année. Les camions de Valoris transporteront les matières.

##### **Octroi du contrat ;**

### **Résolution 2014-02-27-0329**

Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le transport et traitement des matières organiques de Valoris pour la somme de 3 269 292\$ plus taxes applicables. Valoris effectuera le transport des matières donc le montant tel que prévu sera diminué. Il est proposé également d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document relatif à cette entente.

**Adopté**

## **7) Opérations ;**

### **a) Tonnage ;**

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage de janvier qui est 4954.96 tonnes comparativement à celui de l'an passé qui était de 3029.32 tonnes.

### **b) Lieu d'enfouissement technique – ouverture de nouvelles cellules, travaux de fermeture et travaux de captage et brûlage des biogaz ;**

#### **- Appel d'offres – honoraires professionnels – modification des critères de sélection ;**

Il a été présenté à la réunion du 23 janvier 2014 que des travaux importants au niveau du L.E.T. étaient nécessaires en 2014, soit : la construction de nouvelles cellules d'enfouissement, les travaux de fermeture de cellules et des travaux de captage et destruction des biogaz. Les exigences initiales dans l'appel d'offre 2014-

02 qui ont été approuvées pour le critère *Expérience du fournisseur* sont trop contraignantes. Il est recommandé de modifier, pour l'appel d'offre 2014-02 Services professionnels en ingénierie pour les travaux d'ouverture et de fermeture de cellules d'enfouissement et travaux de captage et destruction des biogaz, les exigences pour le critère *Expérience du fournisseur*.

### **Résolution 2014-02-27-0330**

Il est proposé et résolu unanimement de modifier de la façon suivante : le soumissionnaire doit présenter au moins deux (2) projets de L.E.T. construits avec des géo membranes et deux (2) projets de captage et destruction des biogaz dont les travaux sont complétés. Les réalisations soumises doivent mettre en valeur la complexité, les particularités et les contraintes des projets réalisés et elles doivent avoir été complétées dans les huit (8) dernières années.

#### **Adopté**

### **c) Achat d'une pelle**

M. Claude Brochu explique qu'au centre de tri temporaire 2 pelles sont requises pour les opérations, Valoris a déjà une pelle et elle doit donc en louer une autre pour ses besoins. Une piste de solution était d'acheter une autre pelle avant l'été. Après diverses observations, les besoins pour le centre de tri permanent ne seront peut-être pas les mêmes que ceux du centre de tri temporaire. Les démarches continuent et lors d'un prochain conseil d'administration nous reviendrons sur ce sujet.

## **8) Ressources humaines ;**

### **a) Fin d'emploi ;**

**ATTENDU QU'**un contrat d'emploi est intervenu entre la Régie intermunicipale du Centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke le 16 juillet 2012 avec Monsieur François Laroche;

**ATTENDU QUE** les services de celui-ci ont été retenus à titre de directeur des opérations enfouissement;

**ATTENDU QUE** cet employé est absent pour maladie depuis le 15 mars 2013;

**ATTENDU QUE** l'expectative de retour au travail est incertaine;

**ATTENDU QUE** pendant son absence, la Régie a dû modifier les responsabilités et fonctions de son poste;

**ATTENDU QUE** l'article 9.1 b) du contrat d'emploi prévoit que la Régie peut, en tout temps, mettre fin à l'emploi de l'employé en lui transmettant un avis à cet effet en autant qu'un délai de congé équivalent à un (1) mois par année de service lui soit versé;

### **Résolution 2014-02-27-0331**

**IL EST PROPOSE ET RESOLU A L'UNANIMITE :**

**QUE** la Régie intermunicipale du Centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, conformément à l'article 9.1 b) du contrat intervenu entre la Régie et l'employé, met fin à l'emploi de Monsieur François Laroche, en date des présentes;

**QUE** la Régie autorise le paiement d'un délai de congé équivalent à un (1) mois par année de service continu, lequel tiendra lieu d'indemnité ou de dommages, ce délai de congé représentant 1.667 mois de son salaire, ledit paiement étant effectué le 15 mars 2014.

#### **Adopté**

## **9) Communication ;**

### **a) Conférence de presse – centre de tri - bilan ;**

Bonne couverture médiatique et bonne participation.

## **10) Date de la prochaine réunion ;**

La prochaine réunion sera le jeudi 24 mars 2014 à 13h30.

## **11) Affaires nouvelles ;**

### **a) Appel d'offre contrôle de béton ;**

À titre d'information, Valoris a été en appel d'offre pour le contrôle du béton pour la construction du centre de tri. Trois soumissions ont été reçues. La soumission la plus basse conforme est celle de Labo S.M. au montant de 18 900 \$ plus taxes.

## **12) Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 14h40.

---

Mme Nicole Robert, présidente

---

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier